



MANIFESTATION



SAMEDI
OCTOBRE

15 H.

LE PUY EN VELAY

DEPART
PLACE
MICHELET

POUR

- Des alternatives au barrage de Serre de la Fare.
- Un moratoire de 3 ans pour les projets d'aménagement de la Loire présentés par l'E.P.A.L.A.

A l'appel de : Comité S.O.S. Loire Vivante, Les Amis de la Terre du Velay, Fédération de Protection de la Nature de Haute-Loire, F.R.A.N.E., F.R.A.P.N.A., Loire Vivante Nationale, Vert Auvergne Ecologie, Fédération Départementale de Pêche de l'Indre-et-Loire, Nature et Progrès 43.

Le projet de barrage de Serre de la Fare situé sur le cours supérieur de la Loire, à 15 km du Puy-en-Velay, suscite de nombreuses oppositions.

C'est un ouvrage très contesté en raison des multiples fonctions qu'on lui accorde et qu'il ne pourrait pas remplir correctement, celles-ci étant inconciliables (écrêteur de crues, soutien des étiages, tourisme).

La disparition du village de Colempce haut, de Colempce bas et du hameau de Fatou; la destruction de gorges magnifiques; de sites archéologiques; d'une faune et d'une flore exceptionnelles (dont espèces protégées et rares); la source d'eau minérale de Bonnefont; d'un parcours piscicole d'une grande richesse et des atteintes graves à l'environnement (eutrophisation sur la retenue d'eau, colmatage en aval, etc...) sont autant de raisons pour susciter la désapprobation du projet, compte tenu des alternatives possibles.

Concernant la protection contre les crues, ce projet apparaît des plus discutables. En effet, les caprices du temps sont bien incontrôlables; qui peut affirmer que des pluies diluviennes ne risquent pas un jour de tomber sur les vallées du Dolaizon, de la Borne, de la Laussonne, de la Gagne ? A quoi servirait alors un barrage à Serre de la Fare? Absolument à rien!

En 1974 la fédération de protection de la nature et la fédération de pêche de la Haute-Loire s'étaient déjà opposées au barrage. Le comité S.O.S. Loire Vivante constitué en février 1988 a parallèlement poursuivi l'action en donnant à un large public l'occasion de s'exprimer face à ce monstrueux projet.

Près de 4.000 signatures et de nombreuses lettres d'opposition de toutes parts ont été recueillies lors de l'enquête d'utilité publique en avril 1988 et 6.000 nouvelles lettres pétitions ont déjà été adressées à Monsieur le Président de la République.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête ont donné un avis favorable mais assorti de 7 réserves contraignantes. De ce fait, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire n'a pas été en mesure jusqu'à ce jour (19 septembre 1988) de signer la déclaration d'utilité publique.

Serre de la Fare serait le premier barrage d'une nouvelle série d'aménagements (10 barrages, digues, transferts d'eau, etc...) programmés par l'E.P.A.L.A. dans les années à venir. Si nous ne voulons pas voir la destruction du dernier fleuve vivant d'Europe, arrêtons d'urgence ces processus d'aménagements.

- Exigeons que des alternatives au barrage de Serre de la Fare soient sérieusement étudiées.
- Exigeons un moratoire de 3 ans pour les projets d'aménagements intégrés du Bassin de la Loire tels qu'ils sont prévus actuellement par l'E.P.A.L.A. afin de réaliser une étude globale d'impact.

Comité S.O.S. Loire Vivante
ARCHINAUD-CHADRON 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Tél. 71.03.93.29.